

Année 2023

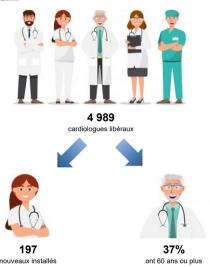
Cardiologues libéraux

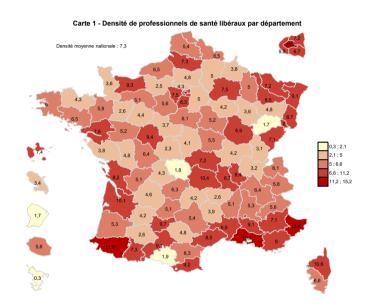
tte fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des cardiologues ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023

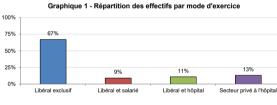
Source, champ et définitions

- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ : année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
 Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.
- Montant : professionnels de santé libéraux conventionnés avant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023
- Indicate the special convention in the special convention in the special convention is a span to the convention in the special convention is a span to the convention in the special convention is a span to the convention in the special convention is a special convention in the special convention is a special convention in the special convention is a special convention in the special convention in the special convention is a special convention in the special convention is a special convention in the special ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
- Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

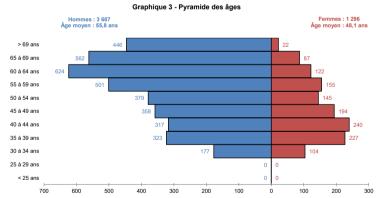
1. Démographie











On dénombre 4 989 cardioloques conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 197 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi près de deux sur cinq ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont fortement sous-représentées (26%) dans toutes les tranches d'âge bien que leur proportion soit de plus en plus importante dans cette profession. Les cardiologues exercent en grande majorité ne libéral exclusif (67%) tandis qu'environ un sur huit exerce en secteur privé à l'hôpital. Leur mode de conventionnement principal est le secteur 1. Au niveau géographique, la densité de cardiologues pour 100 000 habitants est plus importante en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse ainsi qu'en lle-de-France. A l'inverse, la densité est plus faible dans les régions Martinique, Guyane et Mayotte

2. Activité et honoraires

Tableau 1 - Montant des honoraires en euros								
	Toute activité			Actif à part entière (APE)				
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	1 052 696 533	422 080 102	295 079 671	127 000 431	757 220 644	343 898 031	239 807 194	104 090 837
Dépassement	8 507 983	84 589 571	31 089 203	53 500 367	5 804 374	67 252 320	25 246 362	42 005 958
HSD moyen par PS	298 383	288 898	317 974	238 275	359 554	342 869	368 934	294 875
Dépassement moyen par PS	2 412	57 898	33 501	100 376	2 756	67 051	38 841	118 997

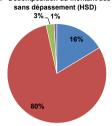


Année 2023

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte

		HSD (en milliers d'euros)				
		Conventionnés	Conventionnés			
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total		
	secteur 1	adhérents	non adhérents	Total		
		à l'Optam	à l'Optam			
Total	1 052 697	295 080	127 000	1 474 777		
Actes cliniques	176 432	39 779	24 643	240 854		
Consultations et téléconsultations	158 688	35 627	23 838	218 154		
Avis ponctuel de consultant	91 099	21 507	12 971	125 577		
CC - Consultation spécifique en cardiologie au cabinet	47 622	9 822	8 455	65 899		
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	17 801	3 862	2 073	23 73		
Autres consultations et téléconsultations	2 166	437	340	2 944		
Autres actes cliniques (dont majorations)	17 743	4 151	804	22 699		
Actes techniques	848 008	235 104	99 168	1 182 280		
ADC - Acte de chirurgie	14 514	6 273	1 894	22 68		
ADE - Acte d'échographie	449 236	109 209	55 352	613 797		
ADI - Acte d'imagerie (hors échographie)	99 571	37 769	7 099	144 438		
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	282 294	80 950	33 709	396 954		
Autres actes techniques	2 392	904	1 114	4 410		
Rémunérations forfaitaires	19 262	17 067	2 227	38 550		
Autres	8 995	3 129	963	13 087		

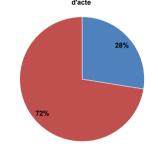
Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires



- Actes cliniques
- Actes techniques
- Rémunérations forfaitaires

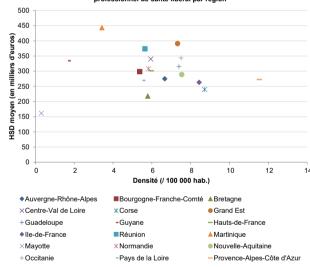
Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte					
	Nombre d'actes (en milliers)				
		Conventionnés	Conventionnés		
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total	
	secteur 1	adhérents	non adhérents	iotai	
		à l'Optam	à l'Optam		
Actes cliniques (hors majorations)	3 684	831	526	5 040	
Consultations et téléconsultations	3 550	792	513	4 855	
Avis ponctuel de consultant	1 638	386	234	2 258	
CC - Consultation spécifique en cardiologie au cabinet	994	206	176	1 376	
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	811	179	94	1 083	
Autres consultations et téléconsultations	107	22	10	139	
Majorations	2 267	419	39	2 725	
MCC - Majoration pour consultation par le médecin cardiologue	910	155	8	1 072	
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	509	100	5	614	
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	640	116	6	762	
Autres majorations	209	47	21	276	
Autres actes cliniques	134	39	13	185	
Actes techniques	9 684	2 377	1 210	13 270	
ADE - Acte d'échographie	4 519	1 061	557	6 137	
ADI - Acte d'imagerie (hors échographie)	387	151	40	578	
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	4 711	1 137		6 432	
Autres actes techniques	67	28	29	124	

Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type d'acte

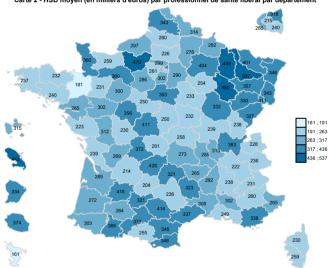


Actes cliniques (hors majorations) Actes techniques

Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) moyens (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par région



Carte 2 - HSD moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par département



Les honoraires (y compris dépassement) des cardiologues conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 1,568 milliard d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 3 109 (soit 62% de l'effectif total), ces honoraires sont de 1,174 milliard d'euros. Les dépassements ont représenté 10% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 29% des honoraires de ceux qui n'ort pas adhérés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes techniques occupent quatre cinquièmes de leurs HSD tandis que les actes cliniques sont leur deuxième source de revenus avec 16%. En nombre d'acte, près de trois quarits (72%) des actes effectués par les cardiologues sont des actes techniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés à Mayotte et en Bretagne alors qu'ils sont plus importants en Martinique et en région Grand Est.



Année 2023

3. Patientèle



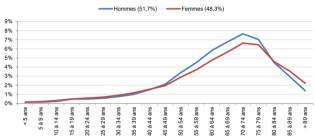
1 771

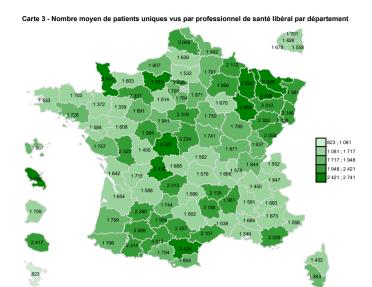
patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

Percentile	Patients
1er percentile	24
5e percentile	179
10e percentile	359
20e percentile	751
30e percentile	1 126
40e percentile	1 431
Médiane	1 690
60e percentile	1 947
70e percentile	2 246
80e percentile	2 607
90e percentile	3 128
95e percentile	3 674
99e percentile	5 208

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient





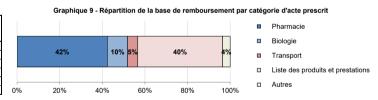
Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



En moyenne, les cardiologues voient 1 771 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 3 100 patients tandis que les 10% les moins actifs voient environ 360 patients dans l'année. Globalement, la part des hommes dans la patientèle est légèrement supérieure à celle des femmes (52% contre 48%). Il existe néanmoins des disparités selon l'âge : la patientèle masculine est majoritaire de 45 à 79 ans alors que la patientèle féminine est majoritaire à partir de 80 ans. Au niveau géographique, on constate que les cardiologues ayant le plus de patients se situent en Martinique et à la Réunion alors que ceux ayant le moins de patients se situent à Mayotte et en Bretagne. Par ailleurs, un patient génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen supérieur à une patiente (218 € contre 173 €). Toutefois, ce n'est pas le cas pour toutes les classes d'âge : les HSD sont équivalentes pour les patientèles masculines et féminines jusqu'à 24 ans alors qu'ils sont plus importants pour la patientèle masculine à partir de 25

4. Prescriptions

Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte					
Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total			
Total	1 107 223	100%			
Pharmacie	469 106	42%			
Biologie	105 465	10%			
Transport	52 493	5%			
Liste des produits et prestations	440 032	40%			
Autres	40 127	4%			

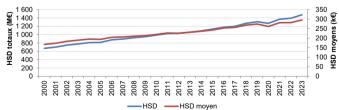


La pharmacie est le premier poste de prescription des cardiologues. Il représente plus de deux cinquièmes du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que la liste des produits et prestations est leur deuxième poste de prescription (deux cinquièmes du total).

5. Evolution

Graphique 10 - Evolution des effectifs et de la densité 6 000 5 000 4 000 3 000 2 000 2 000 1 000 Effectif





Les effectifs ont tendance à fortement augmenter, passant de 4 010 en l'an 2000 à environ 4 990 en 2023 (+1% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de cardiologues par habitant a augmenté passant de 6,58 à 7,3 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse depuis l'an 2000, passant de 670 millions d'euros à 1,475 milliard d'euros, soit une évolution de +3,5% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +2,5%